

50⁵

Ski Voile International

45^{ème} édition

SKI Voile International
17-20 janvier 2019
AVIS DE COURSE
Société des Régates d'Antibes Juan les Pins
www.sr-antibes.fr

La régata est organisée avec le concours du Port Gallice et de la municipalité d'Antibes.

1. RÈGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisés en annexe Prescriptions Fédérales
- 1.3 Les règlements fédéraux, les règles des classes concernées, ce présent avis de course, les instructions de courses.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 505, 420, Finn, Fireball, Yole Ok.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société des Régates d'Antibes ou bien en utilisant le formulaire présent sur internet et payer en ligne sur le site du club.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité



- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Tarif
505, Fireball	80 €
Finn, Yole Ok	40 €
420	50 €

Les droits incluent le repas pour l'équipage, le stationnement des bateaux, le parking des véhicules du mercredi au dimanche. (Jour supplémentaire 12 euro/jour)

Des tickets supplémentaires pour le repas seront disponibles dans la limite des places disponibles au prix de 20 Euro par personne.

5. PROGRAMME

- 5.1 La confirmation des inscriptions sera reçue au Port Gallice à Juan les Pins le mercredi 16 janvier de 15h00 à 19h00, le jeudi 17 janvier de 10h00 à 19h00 et le vendredi 18 janvier de 9h00 à 11h30
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Jeudi 17 janvier	SKI a Auron 12h00	SKI pour toutes les classes
Vendredi 18 janvier	12h00	505, Fireball, 420, Finn, Yole Ok
Samedi 19 janvier	10h30 19h30	505, Fireball, 420, Finn, Yole Ok Repas 505, Fireball, 420, Finn, Yole Ok
Dimanche 20 janvier	10h30	Toutes classes

- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30

5.5 EPREUVE de SKI à Auron:

- Le Slalom géant, type « Flèche ESF » se déroulera à Auron à 12h00 (en principe sur la piste des Mélèzes).
- Des contre marques, permettant d'acheter, à Auron, des forfaits à prix réduit, seront disponibles aux inscriptions au Port Gallice le mercredi, jusqu'à 19h00.
- Pour les retardataires, les inscriptions au Slalom pourront être prises au départ du slalom à 11h45.
- Tous les équipiers et accompagnateurs sont invités à participer. Le meilleur temps de chaque équipage sera retenu.
- Le champagne sera offert au coureurs et accompagnateurs, au pied des pistes, par la SRA.



- 5.6 Repas des équipages **samedi** soir à 19h30 pour 505, Fireball, 420, Finn, Yole Ok au Club House de la SRA, Port Vauban Antibes.
- 5.7 Tous les soirs après les courses, open bar et chocolat pour tous les équipages.
- 6. INSTRUCTIONS DE COURSE**
Les instructions de course et les annexes seront remises à la confirmation des inscriptions.
- 7. LES PARCOURS**
7.1 Les parcours à effectuer seront de type banane ou trapèze.
- 8. SYSTEME DE PENALITE**
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9. CLASSEMENT**
9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.
(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 10. COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]
- 11. PRIX**
Des prix seront distribués comme suit : les 3 premiers au classement général de chaque classe.
- 12. DÉCISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
13.1 Tous les bateaux devront impérativement avoir à leur bord la totalité du matériel de sécurité réclamés par leurs règles de jauge et la réglementation française en vigueur.
13.2 Stockage des bateaux :
Les bateaux seront reçus au Port Gallice à Juan les Pins
13.3 Hébergements :
Voir le site internet de la SR Antibes www.sr-antibes.fr
13.4 Pour plus d'informations veuillez contacter : par courriel secretariat@sr-antibes.fr ou par téléphone +33 (0)492911313